

7 CONSULTATION PUBLIQUE

L'objectif de la consultation publique est d'informer la population locale et les principaux intervenants susceptibles d'être intéressés ou affectés par le projet proposé par Berger, puis de recueillir leurs commentaires et inquiétudes afin de pouvoir y répondre. Cette étape fait partie intégrante du processus d'enregistrement du projet selon le *Règlement sur les études d'impact sur l'environnement* du Nouveau-Brunswick (Règlement 87-83).

Le projet d'extension du bail 11 se caractérise par son isolement par rapport aux établissements humains de la région. Les résidences principales les plus proches se situent à environ 3 km de la limite proposée du bail. Malgré cette caractéristique, Berger a entrepris les démarches nécessaires pour répondre aux objectifs de la consultation. En collaboration avec le ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux, il a été convenu de transmettre un document d'information bilingue aux propriétaires de lots situés dans un rayon de 2 km à partir de la limite proposée du bail 11, ainsi qu'aux personnes et organismes qui pourraient être intéressés ou affectés par le projet. Le document comportant une courte description du projet et une carte de localisation a été envoyé le 3 novembre 2016 à 27 personnes et organismes. Le document ainsi que la liste d'envoi sont présentés à l'annexe 7. Les intéressés avaient jusqu'au 5 décembre pour faire part de leurs commentaires.

En date du 5 décembre, six personnes et organismes ont répondu à la lettre d'information soit par la poste (4 cas) par téléphone (1 cas) ou en personne aux bureaux de Berger (1 cas). Le tableau 10 résume les commentaires émis lors de cette consultation.

Berger a également entrepris des démarches dans le but de faire connaître son projet aux Premières Nations en collaboration avec le ministère du Développement de l'Énergie et des Ressources (MDER). Une lettre a été envoyée le 2 août aux neuf communautés Mi'kmaq de la province ainsi qu'à Mi'gmawel Tplu'taqnn Incorporated (MTI), un organisme qui représente les communautés Mi'kmaq, pour les informer du projet. Une présentation sur le projet a aussi été donnée lors d'une rencontre tenue le 6 décembre 2016 à Indian Island avec des représentants de MTI et du MDER.

Tableau 10 Résumé des commentaires émis lors de la consultation publique

NUMÉRO DE PARCELLE/ORGANISATION	COMMENTAIRE*
	Le propriétaire est triste de voir une des dernières grandes tourbières utilisées pour la récolte de tourbe, mais il comprend les nécessités économiques et n'est pas contre le projet. Il utilise son lot pour la chasse et la cueillette et n'est pas inquiet des impacts. Il accueille favorablement la possibilité de restaurer la tourbière.
	Les propriétaires sont inquiets de la proximité de la zone d'étude par rapport à leur terrain et des effets potentiels sur la faune qu'ils qualifient d'abondante. Ils craignent de ne plus avoir accès à leur propriété en raison des canaux de drainage. Ils se disent contre le projet.
	Le propriétaire est inquiet de la possibilité que le projet cause des inondations sur le chemin menant à son lot. Il est aussi craintif par rapport à l'impact sur la faune qu'il qualifie d'abondante dans le secteur.
	Le propriétaire est inquiet car il ne sait pas quels seront les impacts potentiels son terrain adjacent à la tourbière.
	est satisfait de savoir que Berger étend ses activités sur son territoire. Il veut s'assurer qu'il n'y aura pas d'impact négatif sur les cours d'eau et l'approvisionnement en eau et suggère de collaborer avec les autorités compétentes.
Propriété située entre Pointe-Sapin et Escuminac	La personne a entendu parler du projet et voulait des informations qui lui ont été données.

* Le tableau résume les commentaires émis par lettre ou par téléphone.